

Jeudi, 8 avril 1897.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	MacKeen,	Ogilvie,
Almon,	De Blois,	Masson,	Owens,
Armand,	Dever,	McCallum,	Perley,
Arsenault,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,
Baird,	Drummond,	McInnes (N.-Westm'tr.),	Power,
Baker,	Ferguson,	McKay,	Primrose,
Bellerose,	Gowan, (C.M.G.)	McKindsey,	Prowse,
Bernier,	Kirchhoffer,	McLaren,	Reid,
Bolduc,	Landry,	McMillan,	Sanford,
Boucherville, de (C.M.G.),	Lewin,	Merner,	Scott.
Boulton,	Lougheed,	Miller,	Snowball.
Bowell (Sir Mackenzie),	Lovitt,	Mills,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain,	Macdonald (Victoria),	Mowat (Sir Oliver),	Wark,
Clenow,	MacInnes (Burlington),	O'Brien,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington) :—De Thomas Marks et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer Atikokan Iron Range ; de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; de la Compagnie du pont de la Grande Île de Niagara ; et, de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Par l'honorable M. Drummond :—De la Compagnie de placement et d'agence du Canada (à responsabilité limitée), et,

Par l'honorable M. Lougheed :—De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du pont de Montréal, demandant un acte qui prolonge le délai pour l'entière exécution de ses travaux, modifie son pouvoir de contracter des obligations, et confirme certaines conventions avec d'autres compagnies.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, demandant un acte qui prolonge le délai pour l'entière exécution de ses travaux, modifie ses facultés d'engagement et autorise certaines conventions avec d'autres compagnies.

De Molyneux St. John et autres, de la Colombie-Britannique, et autres, d'ailleurs, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à exercer la recherche et l'exploitation des mines, et les fonctions de mandataire et d'office consultatif.

De Henry S. Holland et autres, de Toronto, province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie "la Nationale" du Canada ;

Du révérend A. Carmen et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie d'assurance "Methodist Trust" contre l'incendie ; et